Conseil de Paris

Séance des 16, 17, 18, 19 juin 2026

REPONSE A LA QUESTION ECRITE N° 2026 – 17

Posée par Monsieur Emile Meunier et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

à M. le Maire de Paris

relative à la communication de la Ville de Paris autour du Paris Saint-Germain.

Les banderoles installées sur la façade de l'Hôtel de Ville relèvent d'un dispositif de pavoisement temporaire et limité, conçu pour marquer ponctuellement un événement sportif d'ampleur sans revêtir de caractère permanent ni structurant pour l'espace public et sans enfreindre le principe de neutralité des services publics (cf. T.A. de Paris, 17 mai 2019, Association Aimer Paris, n°1813868 à propos du drapeau arc-en-ciel). Ce type de dispositif s'inscrit dans une pratique bien établie, régulièrement mobilisée par la Ville et n'est destinée qu'à saluer les réussites sportives parisiennes et françaises, qu'il s'agisse de compétitions nationales ou internationales. Au regard de leur objet, de leur durée volontairement restreinte et de leur emplacement limité, ces banderoles ne constituent pas une publicité au sens des dispositions du Code de l'environnement relatives à l'affichage publicitaire, et ne nécessitent pas d'autorisation particulière.

Par ailleurs, cette installation s'inscrit pleinement dans le cadre du lien de longue date qui unit la Ville de Paris et le Paris Saint-Germain, construit au fil des années autour d'événements sportifs majeurs et de temps forts partagés entre le club et notre collectivité. Elle ne comporte aucune revendication de nature politique, religieuse ou syndicale et ne méconnaît donc en rien le principe de neutralité applicable aux personnes publiques, principe auquel la Ville est naturellement très attachée et qu'elle veille à respecter strictement dans l'ensemble de ses prises de position et de ses dispositifs de communication.

Plus largement, la Ville de Paris est pleinement engagée aux côtés de l'ensemble des clubs qui font vivre le sport parisien, du sport amateur au plus haut niveau de compétition. Elle soutient ainsi les équipes du Paris Football Club, du Paris Saint-Germain, du Stade Français, du Paris

Basket ainsi que l'équipe du Paris 13 Atlético, mais aussi de très nombreux autres clubs de la capitale, dans toutes les disciplines sportives, qu'elles soient féminines ou masculines, collectives ou individuelles, parasportives ou non, médiatisées ou plus confidentielles. Cet engagement traduit une conviction forte : le sport, sous toutes ses formes, est un vecteur essentiel de cohésion sociale, de fierté collective et de rayonnement pour notre ville. Par leurs performances sur le terrain comme par leur engagement en dehors, ces clubs contribuent chaque jour au rayonnement de Paris à l'échelle nationale et internationale, et font la fierté de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Cette fierté prend un relief particulier lorsqu'elle accompagne le sport le plus populaire de la planète. Le football porte une histoire, une mémoire collective qui traverse les générations et les continents, et continue d'unir des millions de femmes et d'hommes autour d'une même passion. Il est riche de la diversité qui s'exprime sur le terrain, à l'image de notre ville elle-même, et demeure l'un des derniers grands vecteurs de rassemblement populaire, capable de réunir, le temps d'un match, des Parisiennes et des Parisiens de tous horizons, de toutes générations et de toutes conditions. C'est cette idée de Paris, ouverte, plurielle, fière de ce qui l'unit, que la Ville continuera à accompagner.